

Permanences :

Lundi 13h à 17h

Jeudi 13 h à 17 h

☎ 03 84 81 01 21

Et sur RDV auprès du Maire

☎ 06 37 21 85 38

mairie.romain.39@wanadoo.fr



MAIRIE de ROMAIN

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2024

Présents : Mmes Aurélie CHANCENOTTE, Marie CHANCENOTTE, Julie GRUET,
Mms. Robert GRUET, Gérard GRENOT, Patrice CHANCENOTTE

Absent excusé : Johan THERY donnant procuration à Mme GRUET Julie,

Absents : /

Secrétaire de séance : Marie CHANCENOTTE

Début de séance : 18h38

Approbation du conseil du 06 février 2024

Approuvé à l'unanimité

Délibération N°006-2024 : Compte de gestion 2023

Le compte de gestion 2023 retrace toutes les opérations financières opérées par la Trésorerie de Dole, pour le compte de la commune. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2023 et autorise Mme le Maire à signer ce document.

Délibération N°007-2024 : Compte administratif 2023

Mme le Maire présente le Compte Administratif 2023 qui retrace tous les mouvements financiers que Mme le Maire a ordonné pendant l'année 2023. Il doit correspondre au centime près au Compte de Gestion 2023 présenté par le Trésorier.

Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et constaté la concordance des deux comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 et le signe.

Délibération N°008-2024 : Affectation de résultat 2023

Mme le Maire expose les résultats de clôture de l'exercice 2023 :

Fonctionnement avec reprise des résultats 2022 : + **204 734.03** repris au 002 du BP 2024

Investissement avec reprise des résultats 2022 : - **46 601.48** repris au 001, et + **46 601.48** repris au 1068 du BP 2024

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

Délibération N°009-2024 : Vote des taux 2024

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. En conséquence,

Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à 5 pour et 3 abstentions

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.40 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.60 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.27 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Délibération N°010-2024 : Budget primitif 2024

Le Budget Primitif est présenté par chapitres.

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
FONCTIONNEMENT	182 174.00 €	315 785.46 €	133 611.46 € R > D
INVESTISSEMENT	148 126.23 €	148 126.23 €	0 € D = R

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024 présenté et le signe

Délibération N°011-2024 : Subventions 2024

Mme le Maire expose les demandes de subventions reçues : EMAJN, Oncodoubs, Serre vivante, Banque alimentaire, PEPS39, Jura Nord Foot, Souvenirs Français, Pompiers de Gendrey, MAM de Gendrey, Anciens Combattants. Le Conseil décide d'attribuer :

Anciens combattants : 50 €

Pompier : 100 €

MAM : 50€

Foot : 50€

Souvenirs français, Gruet Julie ne participe pas au vote, 100€

Les autres demandent de subventions sont déboutées.

Approuvé à l'unanimité

Police de la publicité

Mme le Maire expose qu'après reconsidération de la question, elle souhaite garder la police de publicité. En effet, ce pouvoir de police serait délégué de manière permanente à Jura Nord, le conseil municipal ne pourrait pas revenir sur cette délégation sauf élection d'un nouveau Président à la communauté de commune.

Délibération N°012-2024 : Devis eaux pluviales

Mme le Maire sort de la pièce et ne participe pas au débat et au vote. Mr Grenot, deuxième adjoint expose deux devis concernant les eaux pluviales rue des perrières. En effet, les eaux pluviales de la Mairie partent sur la route. Deux devis ont donc été demandés afin de relier les eaux pluviales de la

Mairie au réseau. Les devis sont : SAS Michael TP d'un montant de 4 163.75€ HT et SARL

Chancenotte d'un montant de 5 650€. Les deux premiers critères retenus dans la validation d'un devis sont le prix et les entreprises de proximité. Après réflexion, les conseillers décident d'attribuer le chantier à la SARL Chancenotte étant une entreprise du village, qui participe régulièrement aux actions du village de manière bénévole et dont le travail est toujours bien exécuté.

Approuvé à l'unanimité des votants.

Informations diverses

- **Inauguration** : L'inauguration du Lavoir aura lieu le 24 mai 2024 à 18h30. N'oubliez pas de vous inscrire avant le 20 mai.
- **Cage de foot** : Nous avons reçu une demande de deux enfants de Vigearde suite à la destruction de l'ancien arrêt de bus, dans lequel ils jouaient au ballon. Ils souhaitent qu'une cage de foot soit installée sur la place de Vigearde. Après consultation du conseil, Mme le Maire y est favorable. Des devis vont être fait en ce sens.
- **Logement locatif** : Suite à la visite de l'architecte avant le conseil, nous pourrons présenter ses devis lors du prochain conseil municipal.
- **Election européenne** : Les prochaines élections auront lieu le 9 juin 2024.

- **Place de Vigearde** : Les travaux sur la place sont terminés, cependant, afin que le terrain se stabilise nous demandons aux habitants de ne pas y accéder tant que la rubalise est en place. Merci de votre compréhension.
- **Intramuros** : Vous pouvez dès à présent retrouver notre commune sur l'application Intramuros, vous pouvez la télécharger gratuitement depuis votre smartphone.
- **Le site internet** de la commune est en ligne. <https://www.romain39.fr/>

Offre d'emploi : Suite à une indisponibilité de notre employée, la commune cherche un(e) agent technique afin de réaliser le ménage dans la mairie, le contrat sera un CDD de 2 heures par mois.

Fin de séance 20h19.
Mme le Maire
Aurélie CHANCENOTTE

La secrétaire de séance
Marie CHANCENOTTE

Changement d'horaire de la Mairie :

Nos horaires

Lundi	13h00 - 17h00
Vendredi	8h30 - 12h30

IntraMuros Romain

<https://www.romain39.fr/>

Mairie de Romain

mairie.romain.39@wanadoo.fr